Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 18 septembre 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Pierre Koch, conseillers municipaux en exercice.

N°04- ADMINISTRATION GENERALE

Don de la commune Fonds de solidarité logement et fonds d'aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie pour 2026 : participation de la commune

Pouvoir :

- Jean-Christophe Perardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal

Rapporteur :

Mme Morice,
adjointe

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Hien Duhart-Gras, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

N°4 - ADMINISTRATION GENERALE

Fonds de solidarité logement et Fonds d'Aide et de Prévention pour l'accès et le maintien à une fourniture d'énergie : participation de la commune

Mme Morice, adjointe, expose :

Le Fonds Solidarité Logement (FSL) a été constitué au niveau départemental depuis 1990 afin de permettre :

- au titre du logement, l'accès ou le maintien dans leur logement aux personnes les plus démunies,
- au titre de l'énergie, l'accès ou le maintien à la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

La Commune participe annuellement au financement de ces fonds.

Les participations allouées par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques aux familles en difficulté sont établies selon certains critères :

- Insuffisance des ressources,
- Situation familiale du ménage aidé.

Le Conseil départemental sollicite la commune sur l'année 2026 pour un montant de 11 466 € au titre du logement et pour un montant de 4 914 € au titre de l'énergie (montants identiques en 2025). (annexe 2).

Les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2026.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer sur l'année 2026 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11 466 €,

- d'allouer sur l'année 2026 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4 914 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 9 septembre 2026,

- Alloue sur l'année 2026 une participation de la commune au Fonds solidarité logement au titre du logement pour un montant de 11 466 €,

- Alloue sur l'année 2026 une participation de la commune au fonds de solidarité logement au titre de l'énergie pour un montant de 4 914 €.

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260923-2026-09-04-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)